



ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DU COLLÈGE ET DU LYCÉE HOCHÉ
Reconnue d'utilité publique par décret impérial du 1er février 1868
73 avenue de Saint Cloud – 78002 Versailles
<http://www.ancienshoche.org>

Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

L'assemblée générale ordinaire s'est ouverte le 22 juin 2005 à 18h30, à la salle de réunion du lycée, sur convocation du bureau à l'ensemble des anciens dont l'adresse est connue, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral
- Rapport financier et quitus
- Renouvellement du Conseil
- Fixation du montant de la cotisation
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. La fonction de secrétaire est assurée par André Kerdoncuff. Le président appelle comme scrutateur Louis-Aimé de Fouquières.

Le Président déclare ouverts les débats.

Rapport moral

Le Président donne lecture du rapport moral, dont une synthèse suit.

• Bicentenaire

L'association a engagé la préparation des cérémonies du bicentenaire du lycée par l'organisation d'une table ronde intitulée *Les grandes écoles, tremplin pour la création d'entreprise ?* Cet événement a eu lieu le 5 avril à la Chambre de commerce et d'industrie de Versailles, en présence de Renaud Dutreil, Secrétaire d'État aux PME, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, de Jacques Dermagne, Président du Conseil économique et social, de Jean-François Bernardin, Président de l'A.C.F.C.I., avec

- Philippe Dupont - Président du Groupe Banque Populaire,
- Michel Léger – Associé Ernst & Young
- Thomas Legrain - PDG de Coach'Invest
- François Louange - DG de Fleximage (groupe EADS)
- Robert Papin - Fondateur d'HEC Entrepreneurs

Les débats étaient animés par Jean-François Péresse, *Les Échos*.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

Suite à cet événement, le conseil a mis en place un comité chargé de préparer la commémoration du bicentenaire, prévue en 2007 en accord avec le proviseur. Ce comité a engagé ses travaux dès janvier 2005.

- **Site Internet**

La mise en œuvre du site Internet, suite à notre précédente assemblée générale, a permis d'établir ou de rétablir le contact avec de nombreux anciens. 146 anciens ont complété la fiche d'inscription du site, et 31 messages ont enrichis le livre d'or au cours de l'année.

Les événements de l'année ont été régulièrement annoncés sur ce site.

- **Restauration de la chapelle**

Le conseil se félicite de ce que la ville de Versailles a décidé en 2004 de prendre la maîtrise d'ouvrage en vue des travaux de sauvetage et de réhabilitation de la chapelle. L'association a regretté que l'architecte des bâtiments de France ait imposé la destruction de la salle des Conseil, au prétexte qu'elle a été construite après 1800 et brise la symétrie du lieu. Elle s'est toutefois ralliée à la position de la Ville de ne pas s'opposer à cette destruction, afin d'éviter l'enlisement du dossier. L'association a rappelé par ailleurs son attachement à la conservation des plaques de marbre énumérant les anciens élèves et agents du lycée morts pour la France lors des conflits du XX^e siècle.

- **Visites et événements divers**

La Bibliothèque de Versailles a organisé, de septembre à novembre, une exposition mettant en valeur les objets scientifiques du lycée. L'association a fait connaître cette exposition aux anciens.

L'association a organisé une visite du lycée le 6 novembre. Les anciens ont pu constater à quel point les travaux de rénovation engagés sur l'ensemble du lycée étaient nécessaires.

Le rapport moral, soumis à l'approbation de l'Assemblée, est adopté à l'unanimité.

Rapport financier et quitus

André Kerdoncuff, secrétaire-trésorier, et Louis-Aimé de Fouquières, secrétaire adjoint, donnent la synthèse des comptes de l'association en 2004 et sa situation financière au 15 janvier 2005.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

A. Recettes

	<i>Total</i>	<i>Hors dons pour la chapelle</i>
Cotisations	6 700,00 €	6 700,00 €
Dons		
Dons chapelle	2 310,00 €	- €
Dons autres	120,30 €	120,30 €
Subventions reçues	3 000,00 €	3 000,00 €
Total dons	5 430,30 €	3 120,30 €
Prestations		
Paiement repas AG	1 305,00 €	1 305,00 €
Ventes	- €	- €
Total prestations	1 305,00 €	1 305,00 €
Produits financiers		
Intérêts chapelle (livret A)	1 532,19 €	- €
Intérêts autres (livret B)	345,36 €	345,36 €
Total produits financiers	1 877,55 €	345,36 €
Total recettes	15 312,85 €	11 470,66 €

B. Dépenses

Manifestations et cérémonies	
A.G. et repas associatifs	2 160,47 €
Cérémonies diverses	3 189,71 €
Total manifestations et cérémonies	5 350,18 €
Actions culturelles	
Patrimoine culturel	- €
Sauvegarde chapelle	- €
Total actions culturelles	- €
Administration et fonctionnement	8 954,36 €
Interventions	3 000,00 €
Frais financiers	- €
Total dépenses	17 304,54 €

C. Résultat de l'année

Résultat brut : déficit de 1 991,69 €.

En tenant compte des dons affectés à la restauration de la chapelle, et qui abondent le fonds de sauvegarde, le déficit est de 5 833,88 €.

Le déficit est largement imputable à la table ronde d'avril 2004, qui n'a donné lieu à aucune recette et dont les frais ont été pris en charge par l'association.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

D. Bilan au 15 janvier 2005

La situation est à 83 626,72 €, mention étant faite que le livret A (sur lequel sont déposés les dons pour la restauration de la chapelle) présente un solde de 71 388,82 €.

E. Approbation du rapport financier et quitus

François Veslot, Censeur de l'association, rend compte de ses opérations de contrôle. Compte tenu de la rectification d'erreurs minimes sur l'affectation de certaines dépenses, François Veslot déclare sincères les comptes ci-dessus exposés.

Le président met aux voix l'approbation du rapport financier et le quitus au bureau. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins la voix du secrétaire-trésorier.

F. Affectation du résultat

Conformément aux statuts, le président soumet l'affectation du résultat. Il est proposé, conformément à notre engagement sur la gestion du fonds de sauvegarde de la chapelle

- d'affecter 3 842,19 € au fonds de sauvegarde de la chapelle (dons de l'année et intérêts du livret A),
- d'inscrire le déficit d'exploitation de 5 833,88 € en report à nouveau.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'administration

Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Jean-Claude LAVENIR, André STAUT, François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD, membres du Conseil dont le mandat est arrivé à échéance, sollicitent le renouvellement de leur mandat.

Thomas LEGRAIN a présenté sa démission du conseil pour convenance personnelle.

Par ailleurs, Dominique BENOIST a fait connaître au président Capelle son souhait de se retirer du Conseil, pour raisons personnelles.

Camille BOTREL, jeune ancienne actuellement en classes préparatoires de lettres, qui a accepté de contribuer au comité de préparation du bicentenaire, a présenté sa candidature. Michel KOTELNIKOFF, qui contribue également au comité bicentenaire, présente sa candidature en séance.

Après discussion dans la salle, le Président met aux voix la résolution suivante :



Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

1. Sont nommés membres titulaires pour une durée de deux ans : Camille BOTREL, Louis-Aimé de FOUQUIÈRES, Jean-Claude LAVENIR, André STAUT, François VESLOT, Jean-Louis ROGLIANO, André TRIBOULET et Jacques VILLARD
2. Michel KOTELNIKOFF est nommé titulaire en remplacement de Dominique BENOIST, soit pour un an.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Outre les membres ci-dessus, le Conseil comprend : François MAGDALENA, président d'honneur, ainsi que Philippe-George CAPELLE, Jean FRAGNIER, Jean GRÉSY, André KERDONCUFF, Michel LÉGER, François LOUANGE et Jean RÉGNIER.

Fixation du montant de la cotisation

- Le montant nominal de la cotisation pour l'exercice 2006 est de **40 €**.
- Ce montant est réduit à **10 €** pour les jeunes anciens ayant quitté le lycée depuis moins de 5 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

• Développement récents du dossier de la Chapelle

Notre camarade Hervé Pichon, également adjoint au Maire de Versailles chargé de l'urbanisme et du patrimoine, tient à rappeler l'intérêt que le Maire porte à ce dossier. Il rappelle que la Ville s'est engagée comme aucune collectivité ne l'a fait depuis 1999. Elle s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme de réhabilitation permettant de rendre l'édifice à un usage normal, c'est-à-dire de conduire les études et les marchés au nom de l'ensemble des collectivités publiques concernées.

Le Maire vient d'écrire à l'association et lui demande de confirmer sa volonté de participer au financement des travaux, en vue de la première tranche visant à restituer le clos et le couvert.

Consulté sur cette demande, notre camarade le général Morillon, président du comité de sauvegarde de la Chapelle, estime que les fonds déjà collectés par l'association seraient mieux utilisés pour les travaux complémentaires et d'aménagement intérieur. Il s'engage à rechercher d'autres contributions publiques pour boucler le financement de la première tranche.



Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 juin 2005

Toutefois, Michel Léger, représentant lui-même une des entreprises donatrices, mentionne que les entreprises ayant déjà fait un don souhaitent que leur don soit investi le plus rapidement possible à l'opération pour laquelle il a été versé.

Le bureau répondra rapidement à la Ville de Versailles afin de ne pas retarder le dossier.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le Président,

Le Secrétaire-adjoint

Philippe-Georges Capelle

Louis-Aimé de Fouquières